

Opinions

L'appel des maires ruraux

PAR BRUNO BÉTHENOD, président de l'association des maires ruraux de Côte-d'Or, maire d'Arceau.
Ce texte est une lettre ouverte adressée aux candidats aux élections législatives.

Vous avez décidé de vous porter candidat à l'élection législative. Cet acte nécessite aujourd'hui d'entendre le message adressé récemment au pays et aux responsables politiques par les territoires ruraux à l'occasion du scrutin sénatorial et du premier tour de l'élection présidentielle.

Le sentiment d'oubli, parfois d'abandon, la désindustrialisation, la disparition des services publics sont autant d'arguments qui ont justifié pour certains de remettre en cause l'action publique envers les espaces ruraux. Ils demandent une égale considération. Cette exigence rejoint celle qui fonde le pacte républicain. Votre mandat de parlementaire vous engage donc par rapport à ces enjeux. Pour leur part, les élus locaux sont témoins de cette exigence, de cette parole parfois vive. Ils en connaissent d'autant mieux le fondement qu'ils sont également au cœur de dispositifs discriminants à l'endroit des collectivités rurales. Au premier rang de ceux-ci les dotations aux collectivités doivent être revues. Elles doivent être dynamiques et basées sur un principe d'égalité républicaine.

Les maires ruraux plaident pour une suppression de la discrimination liée à la taille de la commune. Tous les ans depuis 2005, en annexe du projet de loi de finances (PLF), figure un tableau de répartition par taille de la dotation de base « population » de la dotation globale de fonctionnement des communes (DGF). Cette distribution sépare

et organise une répartition des richesses au détriment des communes rurales. Ce qui limite leur capacité à se développer et à répondre aux nouveaux besoins des habitants qui sont sans commune mesure avec ce qu'ils étaient il y a 40 ans. L'État a introduit un rapport injuste de 1 à 2 entre une commune de moins de 500 habitants et les communes de plus de 200.000 habitants. Ce choix, contraire au principe républicain d'égalité des citoyens, nie la réalité de la situation de notre pays. Des territoires ruraux

Sentiment d'oubli, parfois d'abandon, désindustrialisation, disparition des services publics... Les habitants des espaces ruraux demandent une égale considération avec ceux des villes.

voient leur population croître et donc les demandes de services. De plus, il existe des charges de ruralité souvent élevées par habitant (réseaux, fibre optique, assainissement, maisons médicales, entretien de l'espace, protection de la nature, voirie...), sans recette de ruralité correspondante. Vous devez corriger cette inégalité dès la prochaine loi de finances.

Pour remédier à ce qui devait être un dispositif provisoire, en 2012, le gouvernement a introduit un dispositif de péréquation horizontale nationale censé organiser la solida-

rité entre les communes. Est né pour 2012, le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Créé pour réduire les écarts de dotations, il ne répond pas à l'ampleur de l'écart et organise une hiérarchie des collectivités selon la taille, et en conséquence, une nouvelle fois, une discrimination de leurs administrés. Nous vous demandons, si demain vous êtes élu, d'œuvrer à une alternative qui tranche avec les erreurs qui enveniment la situation et la qualité de vie des habitants en milieu rural. Vous devez agir pour que soit réellement respectée la Constitution. Son article 72-2 précise : « La protection des collectivités locales financièrement plus faibles appelle la mise en place d'une péréquation financière destinée à corriger les effets de la répartition inégale des sources potentielles de financement ainsi que des charges qui leur incombent ». Ce qui est inscrit dans la Constitution n'est pas un objectif mais la règle.

Ce que le Parlement a fait, le Parlement peut et doit le défaire. À vous d'entendre le monde rural et les collectivités. Comptant sur votre engagement au service de tous les habitants, à les considérer à part égale, quel que soit leur lieu de vie, les maires ruraux vous appellent à marquer cette législature d'une trace qui honorerait le Parlement en supprimant les discriminations par habitant en termes de dotations. Les maires ruraux qui apprécieraient que vos intentions en la matière soient rendues publiques avant le premier tour des élections législatives...

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction du Journal du palais : 03.80.68.23.67 ou redaction.jdp@forumeco.com